

**BERNARD RUFF**

EA – ESGA - CPA  
Expert Comptable D.P.L.E  
Commissaire aux comptes  
Compagnie de Versailles

11, rue André Chénier  
78960 VOISINS LE BRETONNEUX  
Tél. : 01 30 57 61 79  
Téléfax : 01 30 57 35 95  
Mobile : 06 07 89 30 10  
Email : bruff@cabinetruff.com  
TVA : FR49 327 628 053

**AVIATION SANS FRONTIERES**

**ORLY FRET 768**

**94398 ORLY AEROGARE CEDEX**

oooooooooooooooooooooooooooo

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2007**

oooooooooooooooooooooooooooo

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AVIATION SANS FRONTIERES, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et se caractérisant par les éléments suivants :
  - total bilan : 3 428 534 €,
  - total produits : 3 066 801 €,
  - résultat (excédent) : 200 096 €,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../..

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Au cours de nos contrôles nous avons noté que la somme de 69 932.83 \$ (soit 47 505.49 € au cours du 31/12/2007) a été portée en produits. Cette somme correspond à un complément de subvention attendu et devant équilibrer l'opération de Mbandaka. A la date de rédaction de ce rapport, l'accord du PNUD sur le versement de cette somme n'a pas encore été acquis de manière formelle. Bien que ne remettant pas en cause le caractère bénéficiaire de l'exercice, nous devons formuler une réserve à cet égard. Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## II. - JUSTIFICATIONS ET APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, appellent les commentaires suivants :

### 1 - Principes comptables.

Les comptes de votre Association ont été établis en conformité du Plan comptable des associations et fondations. Les méthodes d'amortissement des immobilisations introduites dans les comptes de l'exercice 2005 ont été maintenues et, c'est ainsi que les valeurs résiduelles des cellules ont été examinées avant l'arrêté des comptes. Un test de dépréciation a été effectué sur le matériel aérien et aucune dépréciation n'a été jugée nécessaire au-delà des amortissements pratiqués. Cette procédure est normale et permet donc de prendre en compte les éléments intervenant durant la vie des immobilisations sans modifier les durées d'amortissements décidées en 2005 :

- logiciels	: 1 an,
- cellules	: 12 ans maximum,
- moteurs	: 6 ans,
- équipements avions	: 5 ans,
- autres matériels	: 3 ans.

### 2 - Estimations.

Aucune estimation significative n'a été retenue sauf à rappeler la dépréciation ci-dessus évoquée.

### 3 - Continuité d'exploitation.

Les comptes ont été établis dans une perspective de continuation de l'exploitation.

### 4 - Evénements particuliers.

Durant une mission en Afrique, votre association a été victime d'un vol s'élevant à 6 369 \$. Plainte a donc été déposée mais aucune récupération de cette somme n'est intervenue à la date de rédaction de ce rapport.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2007**

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euro)	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
- AVIONS ET AUTRES	2 287,64	728,57
<b>DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS</b>		
- CAUTION	0,00	0,00
- DEPOTS DE GARANTIE	0,00	15,89
<b>TOTAL I</b>	<b>2 287,64</b>	<b>744,46</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
- STOCKS	41,68	41,45
- DIVERS	406,48	102,79
- DISPONIBILITES TRESORERIE	692,74	775,82
<b>TOTAL II</b>	<b>1 140,89</b>	<b>920,06</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
- CHARGES PAYEES D'AVANCE	0,00	1,15
- PRODUITS A RECEVOIR	0,00	187,97
<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>189,13</b>
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 428,53</b>	<b>1 853,65</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euro)	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS - FONDS PROPRES</b>		
- RESERVE	521,86	521,86
- REPORT A NOUVEAU	1 006,67	986,18
- RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>200,10</b>	<b>20,49</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>1 728,62</b>	<b>1 528,53</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
- PROVISION POUR RISQUE	50,00	21,03
- PROVISION POUR CHARGES	0,00	121,33
<b>TOTAL II</b>	<b>50,00</b>	<b>142,36</b>
<b>DETTES A LONG TERME</b>		
- EMPRUNT	1 006,25	
<b>TOTAL III</b>	<b>1 006,25</b>	<b>0,00</b>
<b>DETTES A COURT TERME</b>		
- FOURNISSEURS ET TIERS DIVERS	245,69	37,70
- DIVERS	397,97	145,06
<b>TOTAL III</b>	<b>643,67</b>	<b>182,76</b>
<b>ECART DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 428,53</b>	<b>1 853,65</b>